

LA DEMANDE DE PRELEVEMENT POUR LES FACTURES PERISCOLAIRES

Afin de simplifier les démarches administratives, la ville de Pantin a diversifié les modes de paiement des activités municipales. Ainsi, le prélèvement automatique permet de régler les factures périscolaires (restauration scolaire, accueil du matin, accueil du soir, étude, mercredis et vacances en centres de loisirs, EMIS, séjours vacances) et de la Petite enfance. Ce mode de paiement évite de se déplacer ou d'envoyer un chèque.

Je constitue mon dossier

Je complète le formulaire, je le date et je le signe

Je joins un relevé d'identité bancaire ou postal

: J'envoie ou je dépose ma demande de prélèvement automatique :

:: Service Facturation périscolaire et recouvrement
Centre administratif (rez de chaussée)
84/88 avenue du Général-Leclerc - 93507 Pantin Cedex
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

: OU Je dépose ma demande de prélèvement automatique :

Dans les Maisons de Quartiers

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Le vendredi de 13h30 à 17h
(sauf Courtilières vendredi de 9h à 12h30 et de 15h30 à 17h)

- COURTILLIERES- avenue des Courtilières
- HAUT PANTIN- 42/44 rue des Pommiers
- PETIT PANTIN- 210 avenue Jean Lolive
- QUATRE CHEMINS
Antenne Vaillant- 42 avenue Edouard Vaillant
& Antenne Diderot- 148/150 avenue Jean-Jaurès

BON À SAVOIR

Un avis de prélèvement vous sera envoyé le 10 du mois pour vous permettre de contrôler vos consommations et de veiller à l'approvisionnement de votre compte.

Le prélèvement sera effectif sur votre compte le 30 du même mois.

A votre demande, ce type de règlement pourra être suspendu à tout moment.

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) REGIE3 FACTURATION PERISCOLAIRE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de REGIE3 FACTURATION PERISCOLAIRE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 30 R03 502609

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER
Nom, prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : MAIRIE DE PANTIN
Adresse : 84/88 Avenue du Général Leclerc
Code postal : 93 500
Ville : PANTIN
Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)
IBAN	()

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif
Paiement ponctuel

Signé à :
Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

--

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par REGIE3 FACTURATION PERISCOLAIRE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec REGIE3 FACTURATION PERISCOLAIRE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.